MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

BUDGET 2024 – FAITS SAILLANTS

- Le rôle triennal (2022-2023-2024) a été déposé le 12 octobre 2021 par l'évaluateur de la MRC de Bellechasse. Les valeurs imposables passent de 197 209 800 $ à 198 149 700 $ soit une hausse de 939 900 $ en 2024.

- Les valeurs non imposables passent de 51 177 000 $ à 51 826 700 $ en 2024.

- Le budget augmente de 211 094 $ passant de 4 509 326 $ à 4 720 420 $.

- Le taux combiné des taxes foncières augmente à **1,05 $ / 100 $** pour 2024.

- Le taux pour les immeubles non résidentiels augmente à
  1,36 $ pour 2024.

- Le taux pour les immeubles industriels augmente à **1,44 $** pour 2024.

- La compensation pour les services de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets passe de 225 $ à 235 $ pour une résidence permanente (1 bac) et à 117,50 $ pour une résidence saisonnière. Les propriétaires de contenants métalliques connaîtront une hausse de tarif à 235 $ par unité de bac équivalente (UBE).

- Le tarif pour l'aqueduc et l'égout passe de 330 $ à 360 $ par unité de logement desservi pour 2024. Les tarifs pour un commerce, un commerce et une résidence, un hôtel, une industrie et I.P.L. North America augmentent du même pourcentage. Le tarif pour le mètre cube d'eau (1000 litres) augmentera à 0,60 $ pour 2024.

- La compensation pour le service opéré par la MRC de Bellechasse pour la gestion des boues des installations septiques sera à 140 $ pour une résidence permanente et à 70 $ pour une résidence saisonnière.

- Les recettes liées aux taxes sur la valeur foncière représentent 46,96 % du budget en 2024. L'an dernier, ce pourcentage était de 47,05 %.

- La tarification de l'aqueduc et égouts augmente de 34 277 $ passant de 319 400 $ à 353 677 $.

- La tarification des matières résiduelles augmente de 30 060 $ passant de 269 212 $ à 299 272 $.

- Le budget pour l'enlèvement de la neige passe de 496 600 $ à 509 058 $ pour 10,78 % du budget en 2024.

- Les frais de financement augmentent de 74 283 $ passant de 1 021 353 $ à 1 095 636 $. Cette hausse s'explique par le budget spécial pour l'asphaltage de diverses rues du périmètre urbain. Cette dépense sera financée sur une période de 5 ans.

- Le remboursement au fonds de roulement sera au montant de 54 192 $ en 2024.

- Les quotes-parts à la MRC de Bellechasse augmentent de
  41 064 $ passant de 476 700 $ à 517 764 $. Une très grande partie de cette hausse est liée à la gestion des matières résiduelles, la piste cyclable et le service d'urbanisme.

- La valeur moyenne d'une unité d'habitation à Saint-Damien selon le sommaire du rôle d'évaluation est de 155 856 $. Elle était de 155 390 $ pour 2023.

- Pour une évaluation moyenne de 155 856 $ dans le périmètre urbain, l'augmentation prévisible des taxes

et des services sera de 4,81 %. Cette augmentation représente un montant de 20,47 $ par versement.

- Pour une évaluation moyenne de 155 856 $ hors périmètre urbain, l'augmentation prévisible des taxes et des services sera de 3,95 %. Cette augmentation représente un montant de 15,27 $ par versement.

- Selon le profil financier 2023 dressé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a une charge fiscale moyenne pour une résidence d'un logement de 1 738 $ comparativement à 1 947 $ pour les municipalités de la MRC de Bellechasse, à 1 609 $ pour les municipalités du Québec de notre classe de population (0 à 1 999 habitants) et à 2 242 $ pour tout le Québec. Nous considérons donc que les contribuables de Saint-Damien-de-Buckland bénéficient d'une taxation avantageuse lorsque nous la comparons avec ce qui se fait ailleurs.

- En 2024, la municipalité procédera à la réfection de la route Saint-Gérard sur une distance 1 775 mètres pour un montant de 1 579 700 $ qui sera financé à 85 % par le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement. La part municipale prévue sera de 236 955 $.

- En 2024, la municipalité procédera à la réfection de la route de Saint-Malachie sur une distance de 2 070 mètres pour un montant de 2 173 000 $ qui sera financé à 85 % par le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement. La part municipale prévue sera de 325 950 $.

- La municipalité finalisera la rénovation de son chalet communautaire situé au terrain des loisirs. L'ensemble des travaux sera financé à la hauteur de 114 559 $ par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.